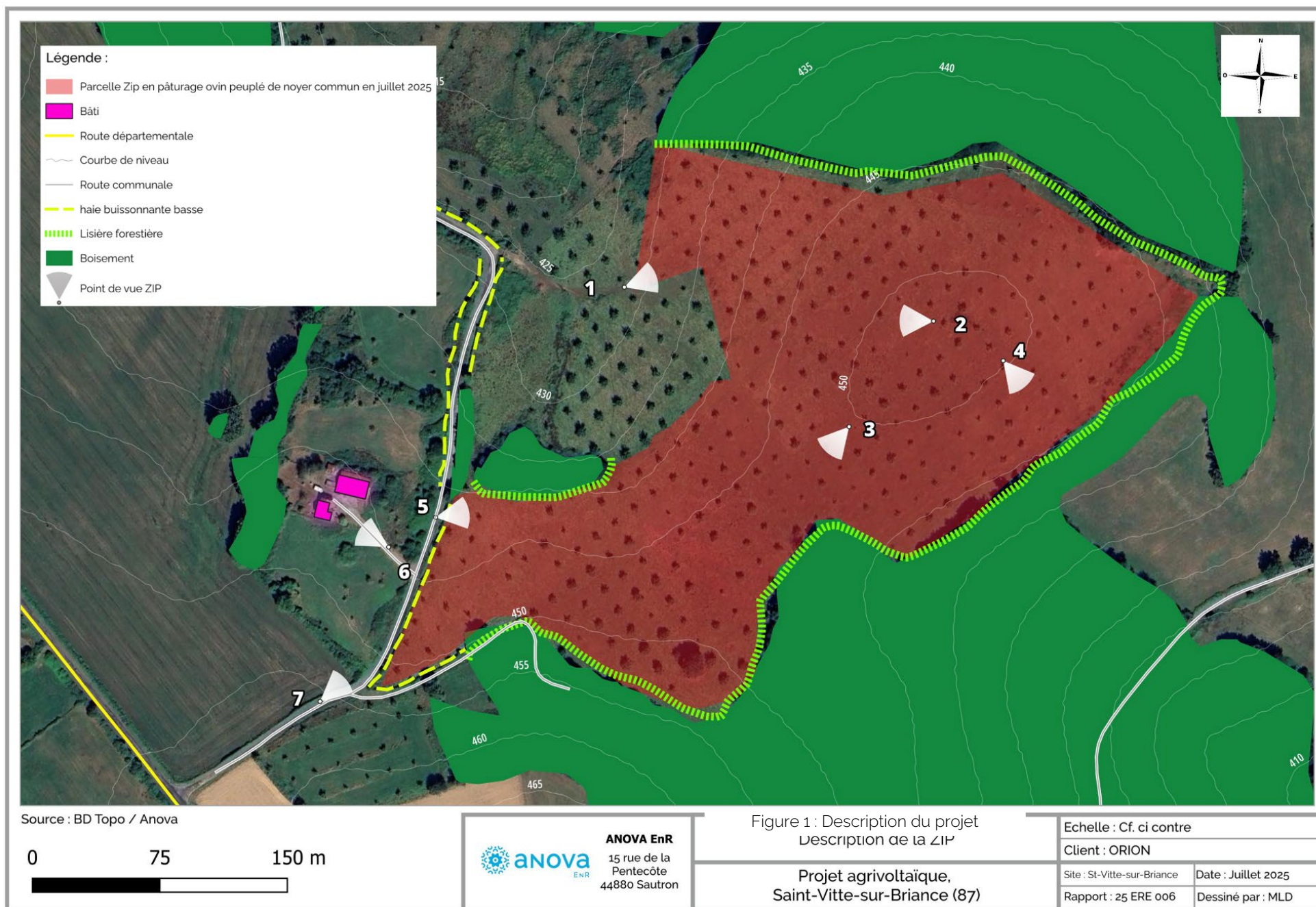


1 PHOTOGRAPHIES DE LA ZIP

La figure suivante et les planches photographiques associées présentent la description du site :





2 ANALYSE PAYSAGERE

1. Méthodologie

Etude de la bibliographie et de la cartographie

Cette phase regroupe la recherche, l'analyse et la compilation des données bibliographiques de référence, des textes réglementaires et de toutes les bases de connaissance utiles. Elle est initiée afin d'avoir une connaissance globale du territoire, et ainsi repérer rapidement les enjeux paysagers majeurs. La recherche bibliographique porte sur le grand paysage, les unités paysagères, le patrimoine, les sites touristiques, les paysages inscrits et classés, les composantes urbaines, agricoles etc. Elle est couplée à une lecture des cartes IGN à différentes échelles (1/100 000^{ème}, 1/25 000^{ème} et échelle cadastrale) permettant de comprendre la morphologie et l'organisation géographique du territoire.

Visite de site

Cette étape correspond à un parcours rigoureux de la zone d'implantation potentielle (ZIP) du projet et des paysages environnants guidé par les enjeux identifiés dans la bibliographie. Elle permet de déterminer les zones depuis lesquelles le site sera visible ou non du fait de la topographie et de l'occupation des sols créant des masques visuels. La réalisation d'une première carte d'inter-visibilité réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT) nous permet d'être guidé dans cette recherche. Sur la carte produite, les zones non visibles sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent (cf. section 3.4.1.5). Par la suite une recherche des visibilités depuis le site et vers le site permet d'affiner les enjeux de perception visuelle. **La visite de site pour l'analyse paysagère a été effectuée au cours du mois de juillet 2025.** La visite de site permet de :

- Décrire et caractériser le paysage local ;
- Valider et illustrer la caractérisation du paysage et les aires d'études identifiées en amont ;
- Évaluer les enjeux paysagers et visuels depuis les sites sensibles ou représentatifs identifiés au préalable ;
- Réaliser un reportage photographique complet pour illustrer les différentes composantes du paysage et décrire le site de projet.

Analyse de l'état initial

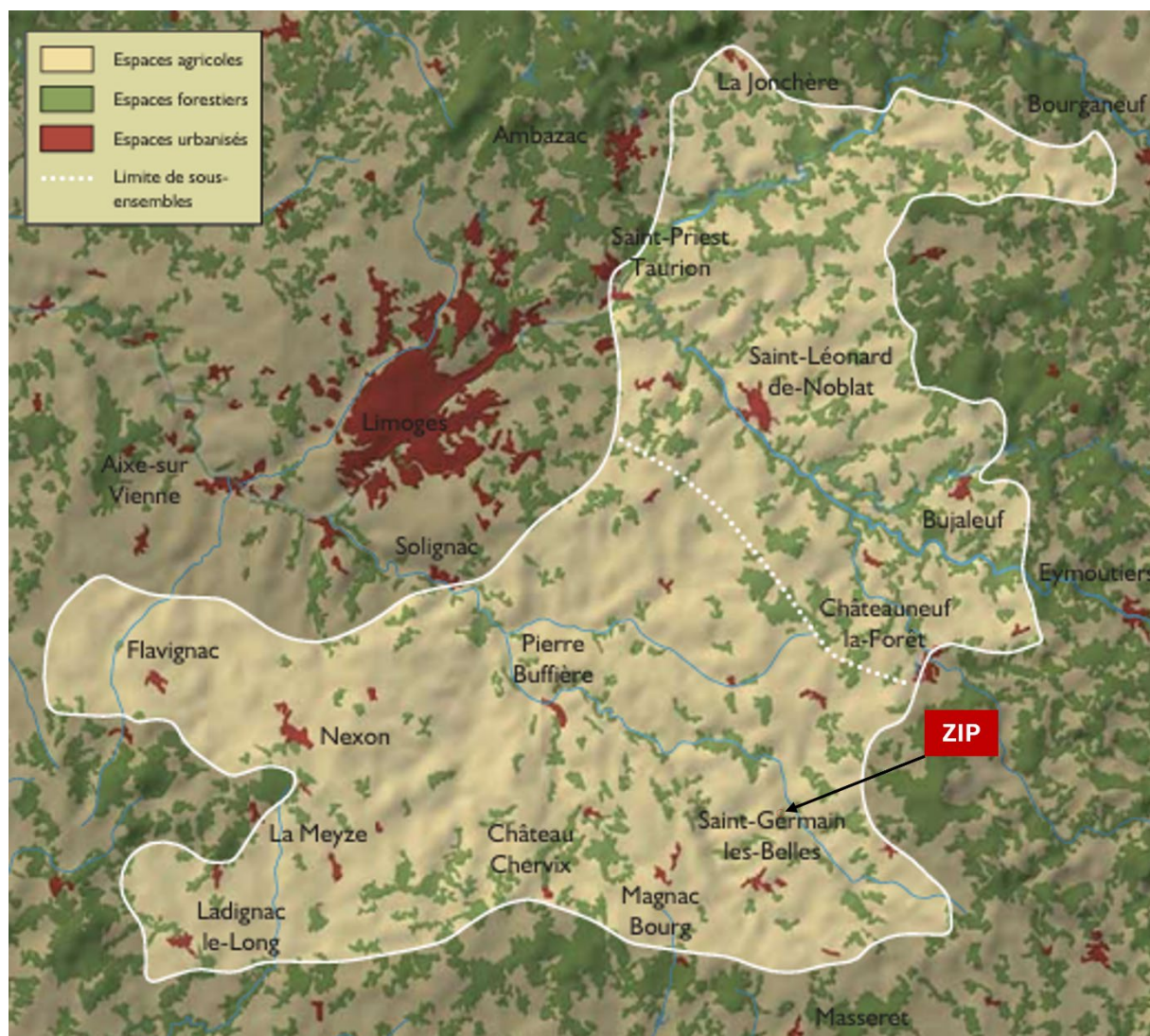
Cette étape correspond à la mise en perspective du site dans le territoire à différentes échelles. Elle permet de présenter un état de référence avant l'implantation du projet et ainsi d'évaluer la capacité du paysage à intégrer les changements. Elle aborde les caractéristiques paysagères locales sur le plan physique, géographique mais aussi humain. L'analyse de l'état initial s'appuie sur l'étude des documents bibliographiques existants, les prospections de terrain et la rencontre avec les acteurs locaux. Par l'analyse de l'ensemble des composantes paysagères, elle doit servir de support à une implantation harmonieuse et cohérente du projet et ainsi limiter les éventuelles mesures d'accompagnement ou de compensation. Cette analyse est présentée de manière graphique et pédagogique sur la base de cartes, figures, photos et illustrations commentées. Elle synthétise de manière claire et lisible, l'ensemble des éléments permettant de caractériser le paysage.

2. Description du grand paysage et ses enjeux

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est située dans la commune de Saint-Vitte-sur-Briance, dans le département de la Haute-Vienne (87), dans la région historique du

Limousin. L'analyse du grand paysage est donc réalisée à partir des atlas des paysages du Limousin.

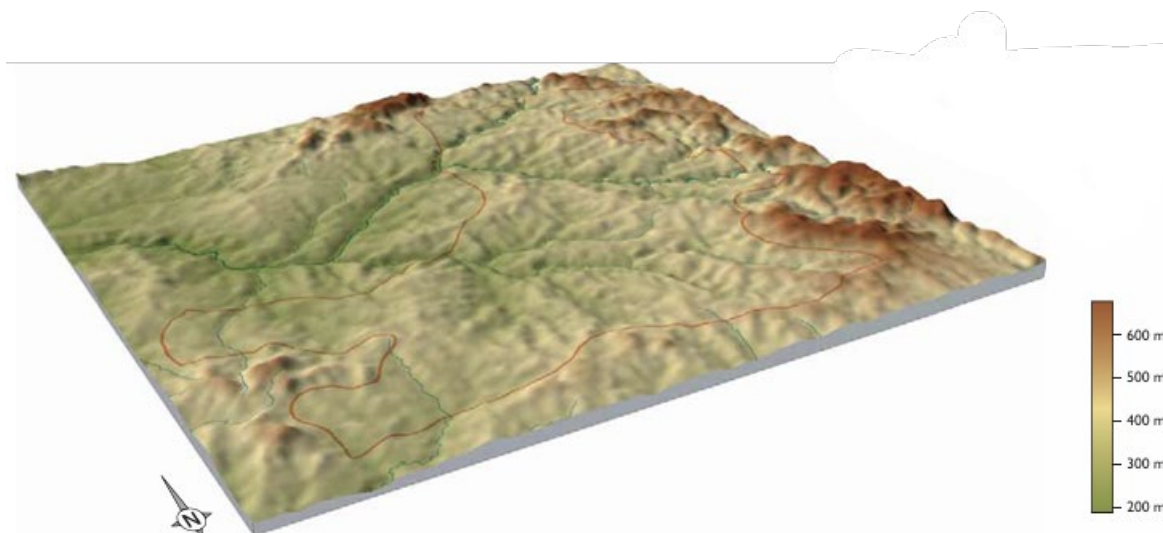
D'après les Atlas des Paysages du Limousin, la commune de se situe sur les collines Limousines de Vienne-Briance.



Unité paysagère des collines Limousines de Vienne-Briance (source : Atlas des paysages du Limousin)

Contexte paysager général

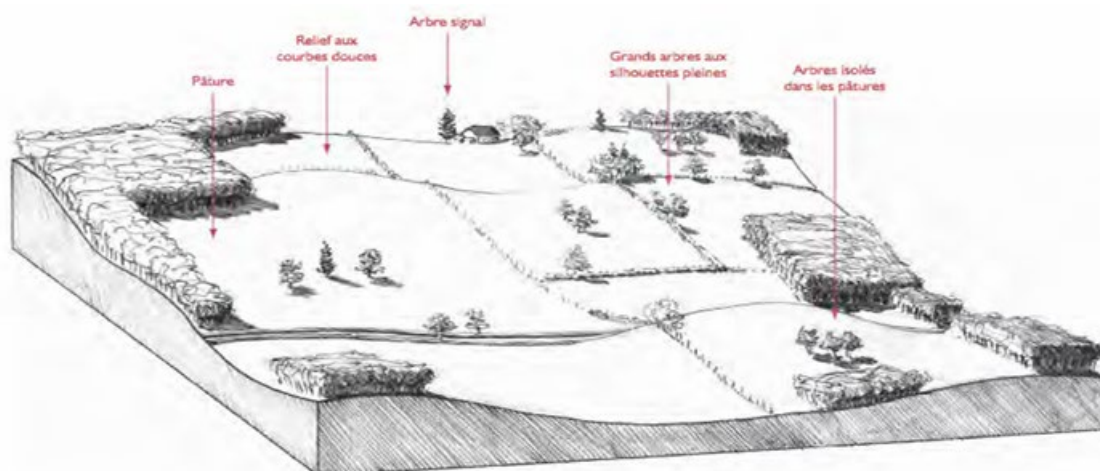
L'unité paysagère des collines limousines de Vienne-Briance se caractérise par un relief doucement vallonné entaillé par de multiples vallées creusées par les cours d'eau. L'ensemble compose une alternance de plateaux et de vallons qui soulignent une topographie régulière et souple. Le paysage apparaît ordonné et lisible, marqué par la prédominance des activités agricoles qui structurent l'organisation de l'espace.



Bloc-diagramme de l'unité paysagère des collines Limousines de Vienne-Briance (source : Atlas des paysages du Limousin)

Caractéristiques de la « campagne-parc »

Cette unité répond aux critères de la « campagne-parc » tels que définis par l'Atlas. Le relief vallonné du Limousin contribue à créer des perspectives souples et des vues dégagées depuis les points hauts. L'agriculture, dominée par l'élevage, a conduit à l'extension des pâtures et à l'omniprésence d'une herbe régulièrement entretenue par les animaux. Ce caractère tondu et homogène rapproche les pâturages de l'image d'une pelouse de parc. L'agrandissement des prairies s'est accompagné de la suppression de nombreuses haies. Toutefois les éleveurs ont conservé les arbres les plus remarquables qui ponctuent encore les espaces ouverts et assurent une continuité paysagère.



Bloc-diagramme du paysage « campagne-parc » (source : Atlas des paysages du Limousin)

Trame bocagère et éléments végétaux

Le paysage conserve par endroits des secteurs de bocage préservés. Les haies y encadrent les chemins et dessinent un maillage serré qui ferme l'espace. Dans ces secteurs, l'ambiance se fait plus boisée et plus intime. Les arbres isolés subsistent dans les prairies et contribuent à la diversité des formes végétales. Ils représentent un marqueur identitaire fort de cette unité. Depuis les coteaux et les lignes de crête, les vues s'ouvrent sur un damier alternant parcelles arborées et terres cultivées. Ces contrastes renforcent l'image d'une mosaïque paysagère caractéristique du territoire.

Lecture et identité paysagère

Les collines limousines de Vienne-Briance présentent ainsi un paysage de transition entre espaces fermés et ouverts. L'impression d'ensemble est celle d'un territoire à la fois maîtrisé et vivant, où les structures agricoles, les haies résiduelles et les arbres isolés composent une trame lisible. L'identité repose sur l'équilibre entre relief vallonné, agriculture d'élevage et maillage bocager, mais aussi sur la capacité des points hauts à offrir des panoramas structurants. Ce paysage incarne la spécificité du Limousin en combinant l'intimité des chemins boisés et l'ouverture des vues d'ensemble.



3. Enjeux du grand paysage dans les documents de référence

Atlas des paysages du limousin

Pour l'unité paysagère des Collines Limousines de Vienne-Briance, l'atlas des paysages du Limousin définit enjeux suivants :

- ✓ la préservation des arbres isolés et des alignements en prairie ;
- ✓ la prise en compte des silhouettes villageoises ;
- ✓ l'intégration des dépendances agricoles dans le tissu paysager ;
- ✓ la valorisation du patrimoine bâti traditionnel, notamment les exploitations agricoles visibles sur les hauteurs.

Le territoire recèle également des sites écologiques remarquables (landes à serpentine de La Roche-l'Abeille, de La Flotte, du Cluzeau), témoignant de la richesse naturelle associée à cette unité paysagère.

Plan Local d'Urbanisme de Saint-Vitte-sur-Briance

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Saint-Vitte-sur-Briance, document stratégique du Plan Local d'Urbanisme, définit les grandes orientations du développement communal en veillant à préserver la qualité paysagère, l'identité rurale et les équilibres environnementaux du territoire. Il identifie des enjeux précis et propose des mesures concrètes visant à assurer un aménagement harmonieux et respectueux du cadre de vie.

Enjeux paysagers

Le PADD souligne la nécessité de préserver les paysages naturels et de maintenir l'identité rurale du territoire, en protégeant notamment les points de vue et les lignes de crêtes sensibles. Il accorde une attention particulière à la qualité paysagère des entrées de bourg, à l'intégration des constructions nouvelles dans le tissu bâti existant, et à la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements. La préservation des continuités écologiques (haies, boisements, zones humides, cours d'eau) ainsi que la valorisation du patrimoine bâti rural (notamment les fermes traditionnelles) font également partie des priorités.

Mesures proposées

Pour répondre à ces enjeux, le PADD prévoit de limiter l'urbanisation en discontinuité, notamment sur les lignes de crêtes, de densifier modérément les hameaux existants, et de favoriser des tailles de parcelles maîtrisées pour réduire l'étalement. Il recommande une intégration architecturale et paysagère soignée des constructions (matériaux, volumes, toitures), la préservation du maillage bocager, ainsi que la valorisation des sentiers de randonnée. Il encourage également une urbanisation sobre en foncier, respectueuse des formes rurales, et compatible avec la vocation agricole du territoire.

4. Le paysage au sein de l'aire d'étude éloignée (5 km)

Au-delà des grandes entités paysagères identifiées dans l'Atlas des Paysages du Limousin et dans le diagnostic paysager du PLU, une analyse plus fine des paysages a été conduite dans un rayon de 5 km autour de la ZIP. Cette analyse paysagère a permis notamment de définir au sein des grandes unités paysagères trois sous-unités paysagères. L'objet des paragraphes ci-dessous est précisément de décrire les caractéristiques et ambiances de ces sous-unités paysagères. Ces descriptions sont accompagnées de cartes et de photographies (crédit photo © ANOVA) présentées ci-après. Au niveau de l'aire d'étude éloignée, ces trois sous-unités paysagères se dégagent :

Le Paysage de plateau encaissé

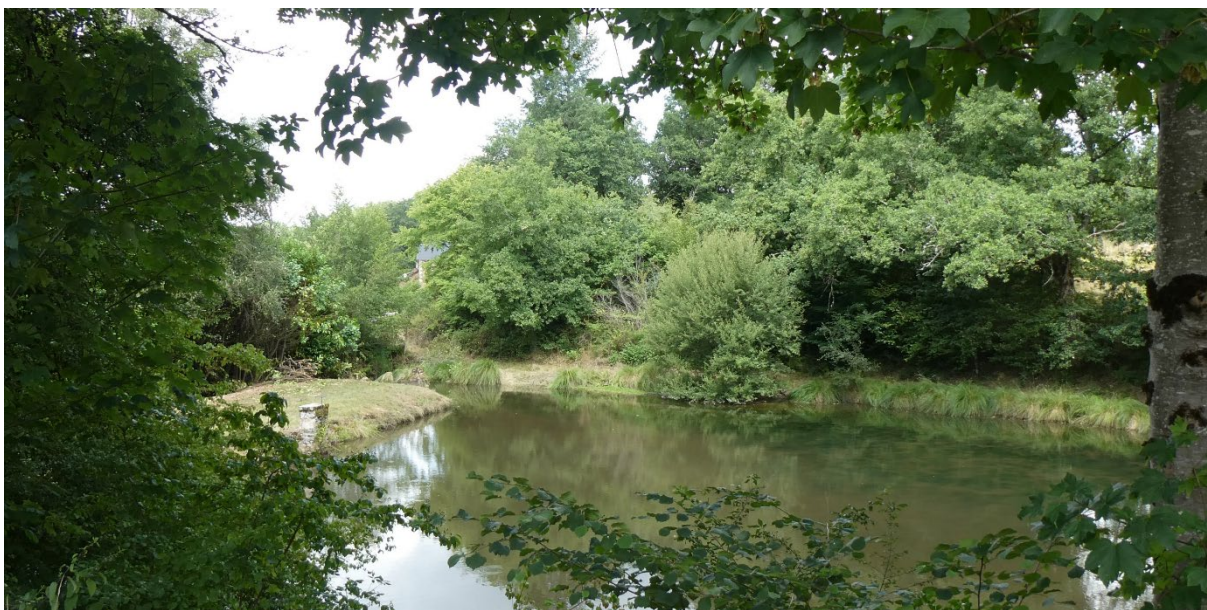
Ce plateau, dont l'altitude varie entre 430 et 475 m NGF, se distingue par un relief aux courbes douces offrant des perspectives souples et quelques vues dégagées. Les inclinaisons orientées vers le sud-ouest en direction de la Petite Briance et vers le nord-est en direction de la Briance structurent les perceptions et accentuent l'effet de plateau encadré par deux vallées. L'occupation du sol reste largement agricole, dominée par un bocage dense et un couvert forestier important, complété par des prairies pâturées. Cet équilibre entre espaces ouverts et boisés confère au paysage un caractère contrasté, associant à la fois une ambiance intime et la possibilité de vues ponctuelles sur les vallées voisines.



Photographie du paysage du plateau encaissé

Le Paysage de Vallée encaissée de la Briance

Cette sous-unité paysagère est caractérisée par un relief marqué, structuré par le creusement profond de la vallée de la Briance. La rivière y dessine un tracé sinueux, encaissé entre des versants aux pentes fortes, boisés ou partiellement ouverts. Ces boisements, souvent constitués de taillis feuillus ou de châtaigneraies, assurent une forte fermeture paysagère et une ambiance fraîche, humide et ombragée, en contraste avec les plateaux voisins. Les fonds de vallée sont ponctuellement occupés par des prairies humides, parfois bordées de haies ou de ripisylves, jouant un rôle écologique important. Le bâti y est rare et dispersé, souvent positionné à mi-pente pour se prémunir des inondations, ce qui renforce la lecture naturelle du paysage.



Photographie du paysage de la Vallée encaissée de la Briance

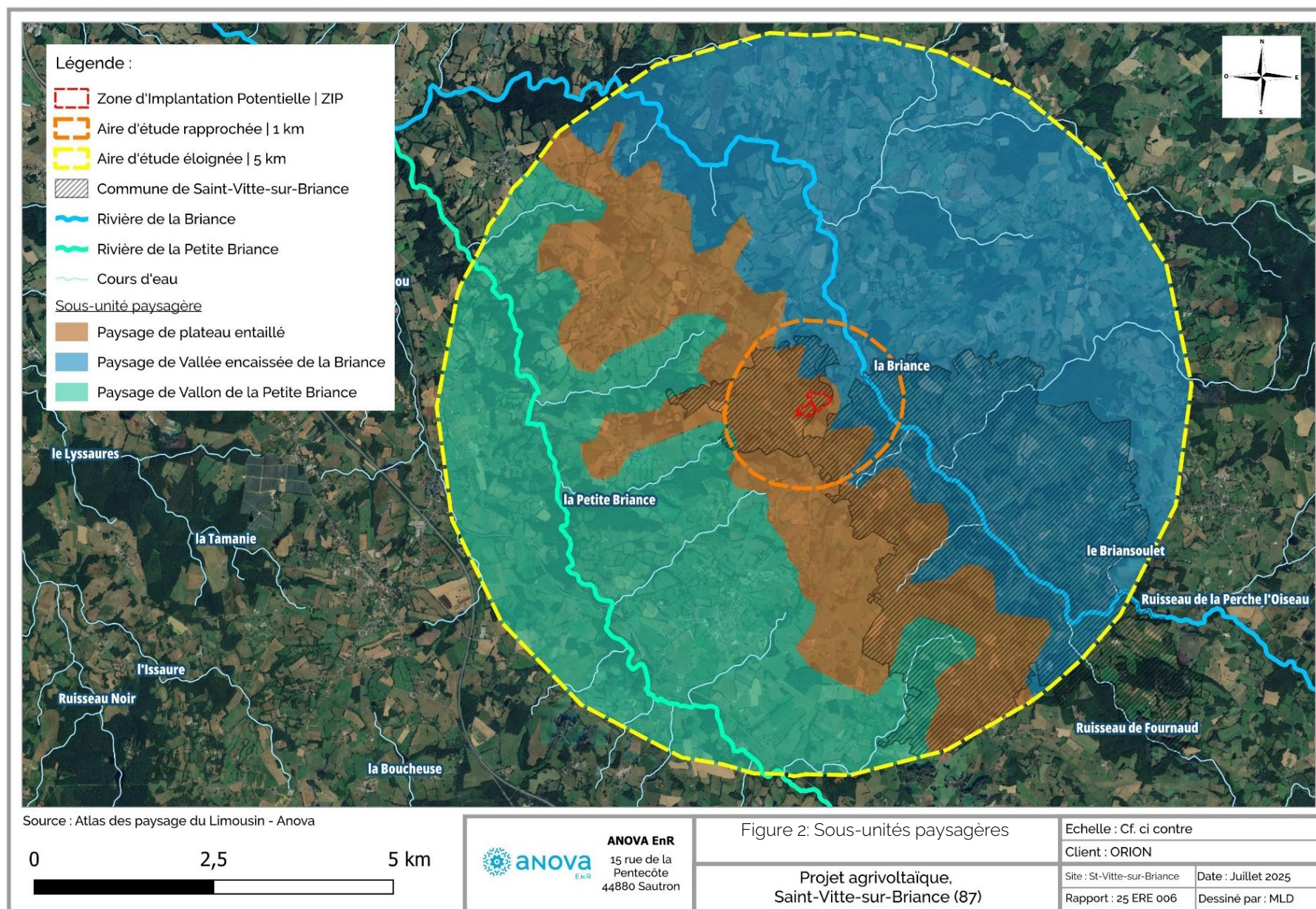
Le Paysage de Vallon de la Petite Briance

Le vallon de la Petite Briance constitue un paysage plus modéré en relief, aux pentes douces et au dessin plus ouvert que celui de la Vallée principale. Ce vallon, modelé par le ruisseau de la Petite Briance, forme une alternance de prairies pâturées et de zones boisées localisées, souvent en lisière ou en fonds de vallon. Le maillage bocager y est plus présent, structurant des paysages semi-ouverts où cohabitent activité agricole, végétation arborée et bâti rural diffus. Les fermes sont implantées à proximité des voies de desserte locales ou à flanc de pente, profitant d'une bonne exposition. Ce vallon conserve un caractère rural affirmé, marqué par la présence d'arbres isolés, de haies vives et de petites zones humides en fond de talweg.



Photographie du paysage du vallon de la Petite Briance

L'analyse du grand paysage met en évidence l'appartenance de la ZIP à l'unité paysagère des collines limousines de Vienne-Briance, caractérisée par un relief vallonné, une trame bocagère encore présente et une agriculture d'élevage structurante. Ce territoire porte une identité forte, associant arbres isolés, prairies ouvertes et ambiances boisées plus intimes, et fait l'objet d'enjeux clairement identifiés par l'Atlas des paysages et le PLU de la commune : préservation du maillage bocager, maintien des silhouettes rurales et valorisation du patrimoine bâti. La richesse écologique et patrimoniale du secteur renforce cette sensibilité. **L'enjeu est jugé fort au vues des éléments paysagers à préserver.**



5. Paysage de la ZIP et de son environnement proche

La ZIP se situe dans la sous-unité paysagère du **plateau encaissé**, comprise entre la vallée de la Petite Briance à l'ouest et celle de la Briance à l'est, à une altitude comprise entre 430 et 475 m NGF.

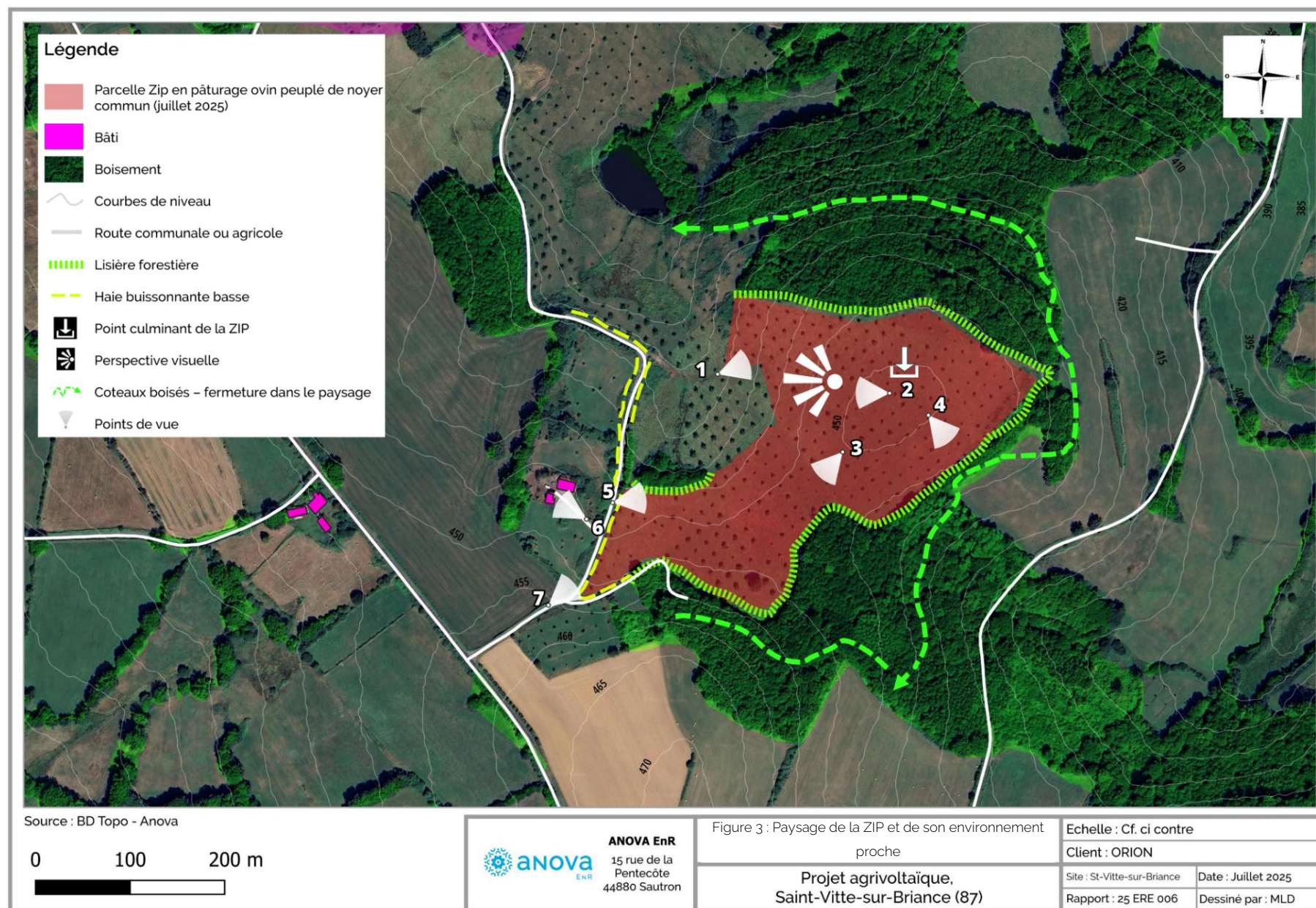
Le relief y est doucement vallonné, avec des pentes orientées vers l'ouest et le nord-ouest, ce qui ouvre ponctuellement des perspectives dans cette direction. Toutefois, ces vues sont rapidement interrompues par une colline boisée située à environ 300 m en vis-à-vis.

La ZIP présente ainsi des caractéristiques marquées d'un paysage semi-fermé, du fait de la présence de boisements denses qui l'encerclent du nord au sud en passant par l'est. Même depuis le point culminant situé au centre-est, à 450 m NGF, les vues sont limitées, les coteaux boisés masquant toute ouverture visuelle en direction du nord, de l'est et du sud.

Les bordures de la ZIP renforcent cet effet d'encadrement. À l'ouest et au sud-ouest, elles sont composées de haies buissonnantes parfois relayées par des segments arbustifs plus structurés. Une habitation se situe à proximité immédiate, à une quarantaine de mètres, mais son environnement arboré contribue à l'isoler partiellement du reste du site.

L'occupation du sol est agricole, principalement en pâturage ovin, mais la visite de terrain effectuée en juillet 2025 a également relevé la présence de quelques noyers communs cultivés sur les parcelles. La structure bocagère et forestière environnante, associée à la faible densité bâtie et à une trame végétale morcelée, confère à ce secteur une ambiance rurale et intime. Les perspectives visuelles, modulées par la topographie et rapidement refermées par les boisements, accentuent ce caractère fermé, où les ouvertures demeurent ponctuelles et limitées.

La ZIP se situe sur le plateau encaissé entre la vallée de la Petite Briance et celle de la Briance, à une altitude comprise entre 430 et 475 m NGF. Le relief doucement vallonné, orienté vers l'ouest et le nord-ouest, ménage quelques ouvertures visuelles rapidement refermées par les coteaux boisés en vis-à-vis. Le site, occupé par du pâturage ovin et ponctué de noyers communs, est encerclé par des boisements denses qui ferment les perspectives lointaines, tandis que les bordures ouest et sud-ouest sont marquées par des haies buissonnantes parfois arbustives. Une habitation voisine, située à une quarantaine de mètres et partiellement isolée par sa trame arborée, souligne le caractère rural et intimiste d'un paysage fortement boisé et cloisonné. **L'enjeu du paysage local est considéré comme étant modéré.**



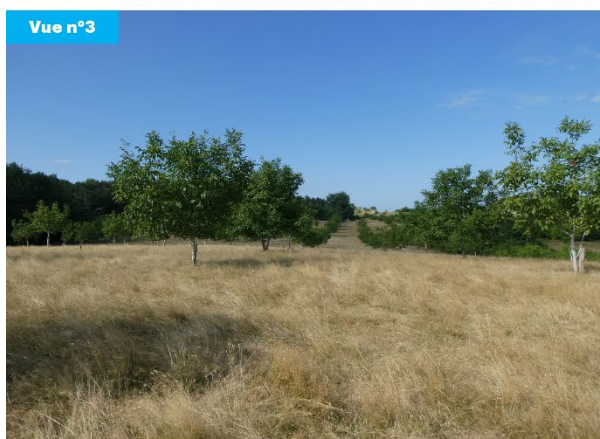


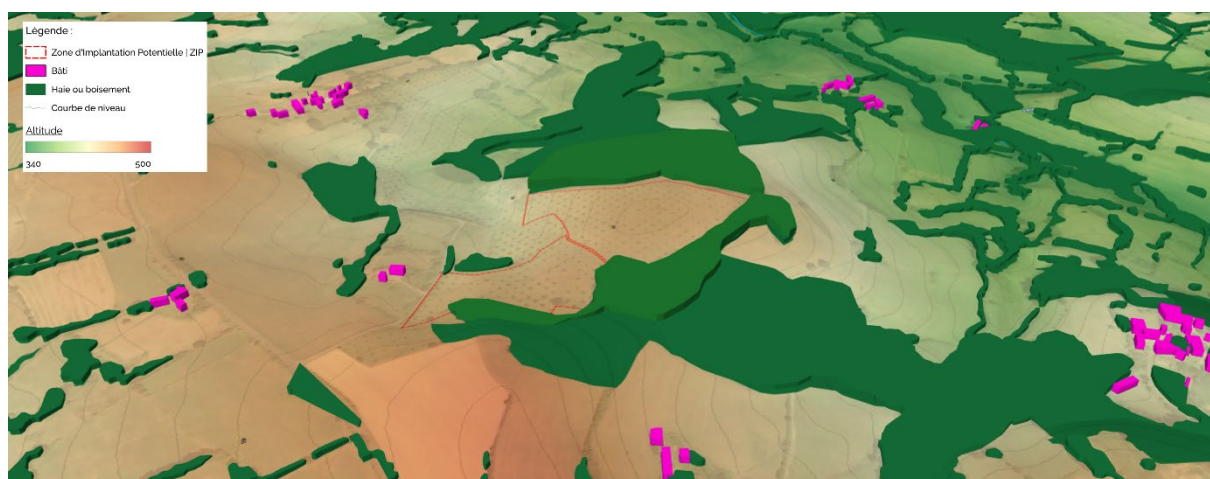
Planche photographique du paysage de la ZIP et de son environnement proche

6. Facteur de perception de la ZIP

La perception visuelle d'un site dépend de :

La topographie du site et du relief environnant : dans le cadre de cette étude, la topographie de la ZIP se caractérise par un relief vallonné avec une pente générale douce estimée à 6,75 %. Le point culminant se situe au nord-est et le point le plus bas au nord-ouest. La zone nord présente des altitudes comprises entre 445 et 451 m selon l'axe nord-sud et entre 440 et 451 m selon l'axe ouest-est. Les pentes les plus marquées atteignent 11 % sur l'axe nord-sud et 23 % sur l'axe ouest-est, localisées majoritairement au nord-est. La zone sud affiche des altitudes comprises entre 440 et 454 m sur l'axe nord-sud et entre 443 et 448 m sur l'axe ouest-est. Les pentes les plus fortes se situent au nord avec 31 % sur l'axe nord-sud et au centre avec 12 % sur l'axe ouest-est.

L'occupation du sol : L'occupation du sol est majoritairement agricole avec une vocation de pâturage ovin. Quelques noyers communs sont également cultivés sur les parcelles de la ZIP. Le paysage est marqué par une structure bocagère et forestière, une faible densité bâtie et une trame végétale morcelée. Ces éléments confèrent au secteur une ambiance rurale et intime. Les vues sont modulées par la topographie et rapidement interrompues par les boisements. Les ouvertures paysagères restent ponctuelles et limitées, renforçant le caractère fermé du site.



Visuel 3D du relief et de l'occupation du sol

Une carte de visibilité potentielle a été réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT), en considérant une hauteur des équipements de 4 m sur l'ensemble du site. Cette carte définit les zones d'où le site sera potentiellement visible (zones claires), et les zones où la topographie empêche la visibilité (zone sombres). Afin de prendre en compte la marge d'erreur liée au MNT, la visibilité potentielle est majorée. Par la suite, une recherche sur le terrain a permis d'affiner les perceptions visuelles réelles, en considérant les écrans bâtis ou végétaux. Les perceptions visuelles réelles du site sont présentées dans les sections suivantes de perception visuelle de la ZIP depuis l'aire d'étude rapprochée et éloignée.

D'après la figure ci-après, le site présente une visibilité potentielle depuis le nord et nord-est de l'aire d'étude rapprochée et de l'aire d'étude éloignée. Dans l'aire d'étude rapprochée, les principaux points concernés sont les lieux-dits « Le Liat », situé à 460 m au nord de la ZIP, et « La Beauberie », situé à 525 m au sud-est. Ces deux entités se trouvent en contrebas des pentes orientées vers elles depuis la ZIP. Dans l'aire d'étude éloignée, la commune de Saint-Méard, localisée à 3,9 km au nord-est, est concernée, de même que plusieurs hameaux situés au nord, au nord-est et à l'est. La perception reste toutefois morcelée en raison du relief vallonné qui segmente les champs de vision.

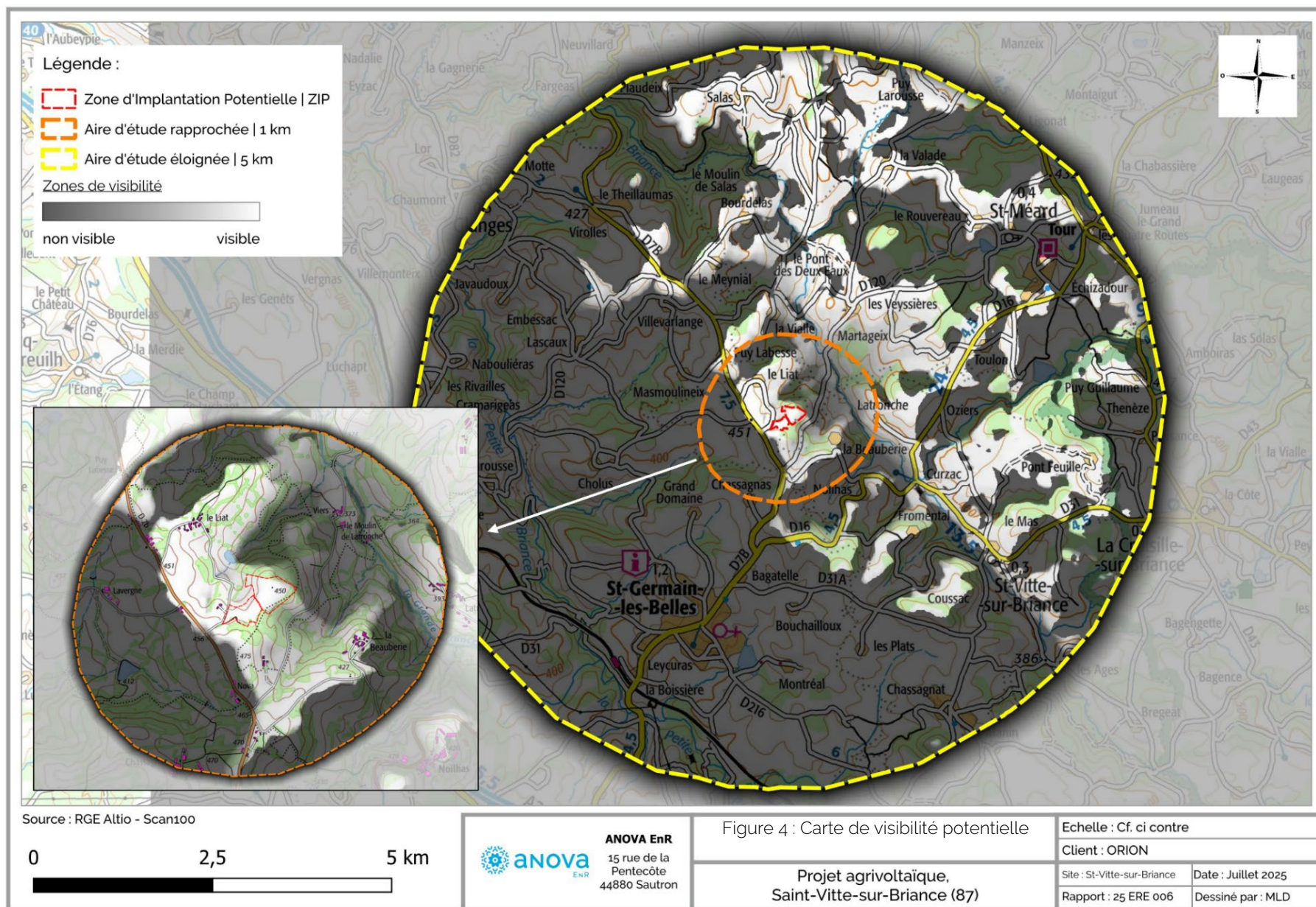


ORION ENERGIES

Les enjeux de sensibilité des vues sur site sont quantifiés selon la nature des éléments depuis lesquels le projet est visible :

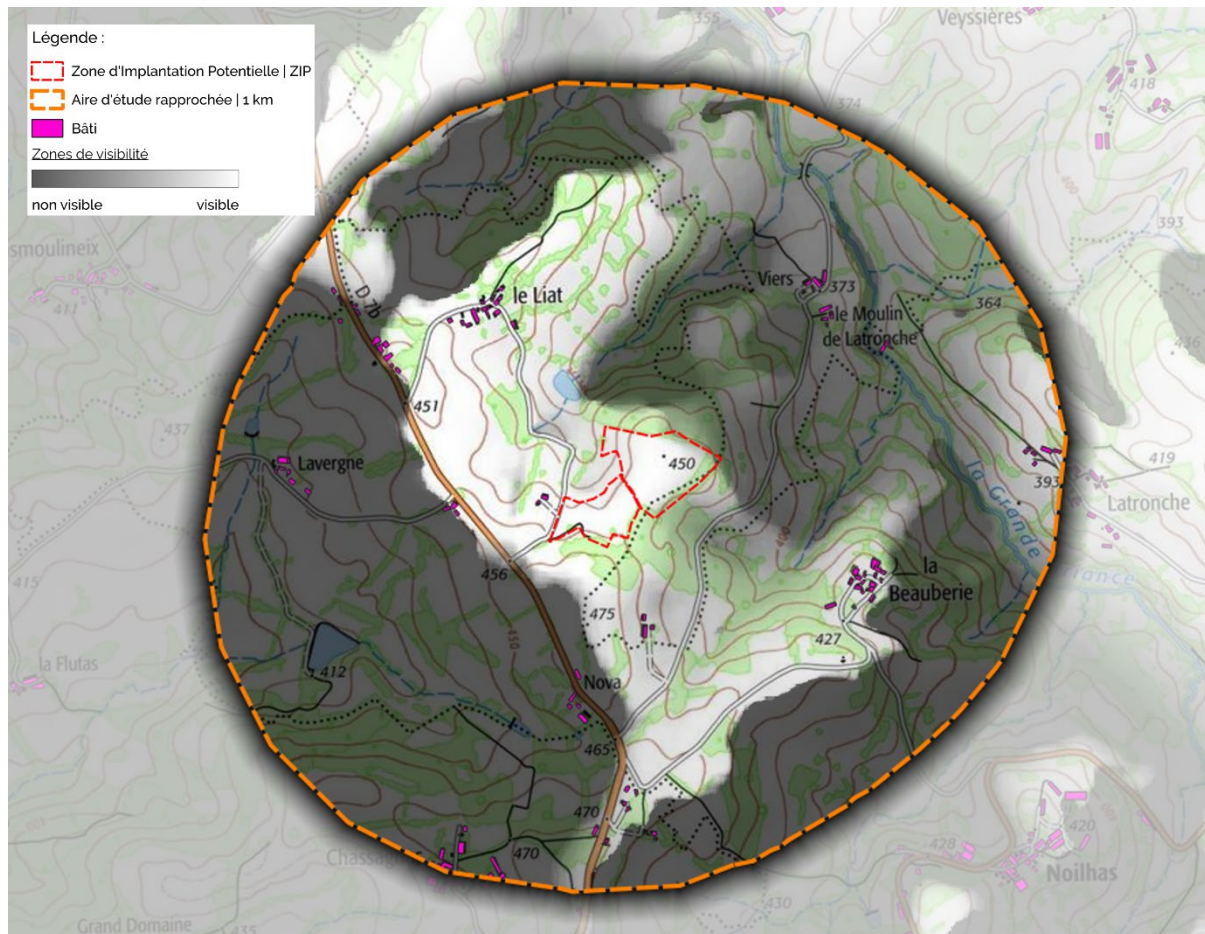
- ✓ Sensibilité forte : Visibilité directe sur l'aire d'étude depuis une habitation ou une ferme, visibilité depuis une entrée de village, visibilité depuis une route ou un chemin de randonnée très emprunté, visibilité depuis une zone ou un élément du patrimoine inscrit ou classé au titre des monuments ou des paysages, vue depuis un point haut dans le paysage.
- ✓ Sensibilité modérée : Vue depuis une habitation ou une ferme mais suffisamment lointaine pour que l'impact visuel soit peu significatif par rapport à l'échelle des horizons, vue depuis une route ou un chemin de randonnée peu passant, vue depuis une zone d'activité, vue depuis un site inscrit ou classé situé à une certaine distance de l'aire d'étude (par exemple plus de 1 km),
- ✓ Sensibilité faible : Vue sur l'aire d'étude limitée par des effets de masques végétaux (suivant les essences les vues peuvent être masquées sur toute l'année ou seulement une partie de l'année selon le développement végétal) ou physiques, point de vue depuis une localisation confidentielle, vue depuis une zone industrielle.

Les éléments fournis sont non-exhaustifs et la visibilité d'une vue reste à traiter au cas par cas en fonction du contexte paysager et du positionnement intrinsèque de la vue sur la ZIP.



7. Perception visuelle de la ZIP depuis l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude rapprochée (rayon de 1km autour de la ZIP) recoupe principalement les hameaux de « Le Liat », « la Beauberie », « Viers », « Lavergne » et « le Moulin de Latronche ».



Visibilité potentielle depuis l'aire d'étude rapprochée

Les observations de terrain lors de la visite de site ont permis d'identifier les vues présentées ci-après.

Point de vue n°1 : sensibilité forte

L'entrée de l'habitation située en lisière ouest offre une vue directe vers la ZIP. La bordure sud-ouest présente une ouverture visuelle liée à une haie basse et discontinue. Cette discontinuité permet de percevoir le site malgré la présence d'arbres en bordure de la route communale. La maison elle-même se situe en léger retrait de son entrée principale, ce qui limite partiellement la visibilité directe depuis les espaces de vie. La proximité de l'habitation confère toutefois à ce point un enjeu fort.

Vue n°1 : sensibilité forte



Point de vue n°1 - sensibilité forte



Point de vue n°1a - vue de l'habitation



ORION ENERGIES

Point de vue n°2 : sensibilité modérée

La ZIP est visible depuis la route communale reliant le site à la D7b. La descente de la voie et la pente opposée du site favorisent l'ouverture visuelle. L'axe routier apparaît peu fréquenté. L'enjeu est jugé modéré.

Vue n°2 : sensibilité modérée



Point de vue n°2 - sensibilité modérée

Point de vue n°3 : sensibilité forte

La route communale menant au hameau du Liat ouvre des vues vers la ZIP. Le hameau est implanté sur une colline en vis-à-vis du site, ce qui favorise les lignes de vue. Une habitation présente une orientation directe vers la ZIP avec une terrasse en hauteur équipée d'une pergola en bois. Les haies arbustives et arbres de clôture jouent un rôle de filtre, mais ils ne suffisent pas à masquer complètement le site. L'absence de visibilité directe depuis l'intérieur de la propriété privée n'a pu être confirmée. Néanmoins, la visibilité constatée depuis la route en limite de parcelle confirme la sensibilité de ce secteur. L'enjeu paysager est jugé fort.

Vue n°3 : sensibilité forte



Point de vue n°3 - sensibilité forte



Point de vue n°3a - vue de l'habitation



Point de vue n°3b - vue du jardin de l'habitation



ORION ENERGIES

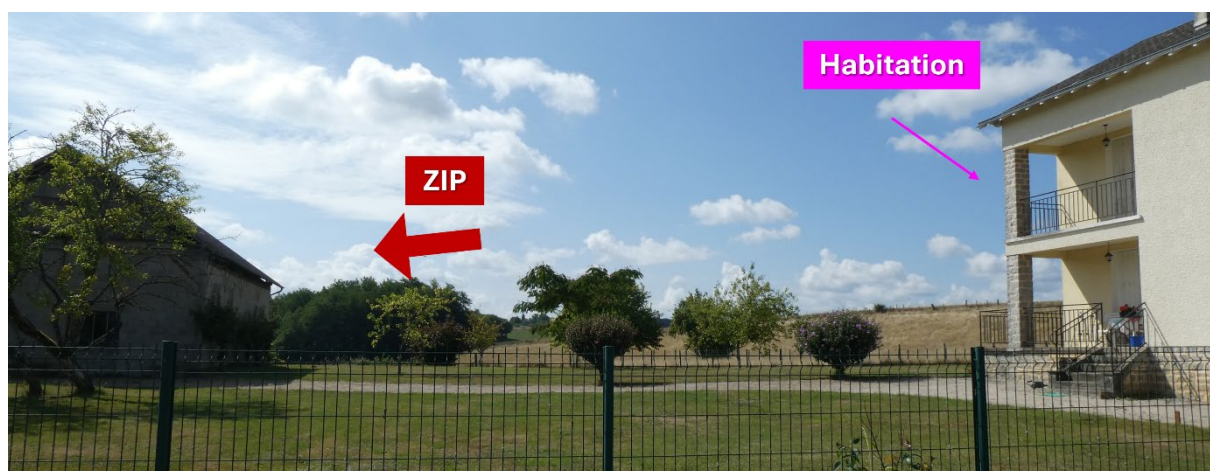
Point de vue n°4 : sensibilité forte

Une habitation localisée à environ 180 m à l'ouest de celle mentionnée au point précédent (point de vue n°3) semble également concernée par une visibilité en direction de la ZIP. Le bâti est positionné sur un point haut, en vis-à-vis du site, ce qui augmente la probabilité d'une perception claire. La route communale longe la parcelle et confirme l'ouverture du champ visuel. Comme pour le point de vue n°3, la dimension résidentielle renforce la sensibilité du regard porté sur le paysage. L'enjeu paysager est donc jugé fort.

Vue n°4 : sensibilité forte



Point de vue n°4 - sensibilité forte



Point de vue n°4a - vue de l'habitation



ORION ENERGIES

Point de vue n°5 : absence de visibilité

Aucune visibilité depuis la route départementale D7b ni depuis les habitations qui la bordent. La voie est située à une altitude plus basse que le site et bordée de haies hautes sur talus. L'enjeu est nul.



Point de vue n°5 - Absence de visibilité



ORION ENERGIES

Point de vue n°6 : absence de visibilité

La ZIP n'est pas perçue depuis le sud de l'aire rapprochée. Le relief et les boisements de lisière masquent toute ouverture visuelle. L'enjeu est nul.



Point de vue n°6 - Absence de visibilité



ORION ENERGIES

Point de vue n°7 : absence de visibilité

La ZIP n'est pas perçue depuis le sud-est et l'est de l'aire rapprochée. Le relief et les boisements en bordure assurent un écran visuel continu. L'enjeu est nul.

Vue n°7 : absence de visibilité



Point de vue n°7 - Absence de visibilité



ORION ENERGIES

Point de vue n°8 : absence de visibilité

La ZIP n'est pas perçue depuis le nord et le nord-est de l'aire rapprochée. Le relief et les boisements masquent toute ouverture. L'enjeu est nul.

Vue n°8 : absence de visibilité



Point de vue n°8 - Absence de visibilité

L'analyse de terrain a permis de vérifier les zones de visibilité identifiées dans le point précédent. Les points de vue relevés concernent les secteurs à sensibilité forte, à savoir l'entrée de l'habitation en bordure ouest et les habitations du hameau du Liat ainsi que celle située à l'ouest. La ZIP y est visible en raison de la position des habitations sur des points hauts et de l'absence de masques végétaux significatifs. Le point de vue modéré correspond à la route communale reliant la ZIP à la D7b, où la pente permet une perception partielle du site. Au vu des éléments et points de visibilité identifiés, **l'enjeu est jugé fort.**



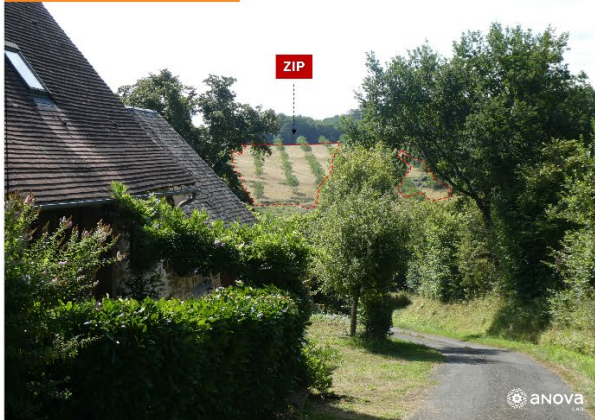
Vue n°1 : sensibilité forte



Vue n°2 : sensibilité modérée



Vue n°3 : sensibilité forte



Vue n°4 : sensibilité forte



Vue n°5 : absence de visibilité



Vue n°6 : absence de visibilité



Vue n°7 : absence de visibilité



Vue n°8 : absence de visibilité



Planche photographique des prises de vues depuis l'aire d'étude rapprochée



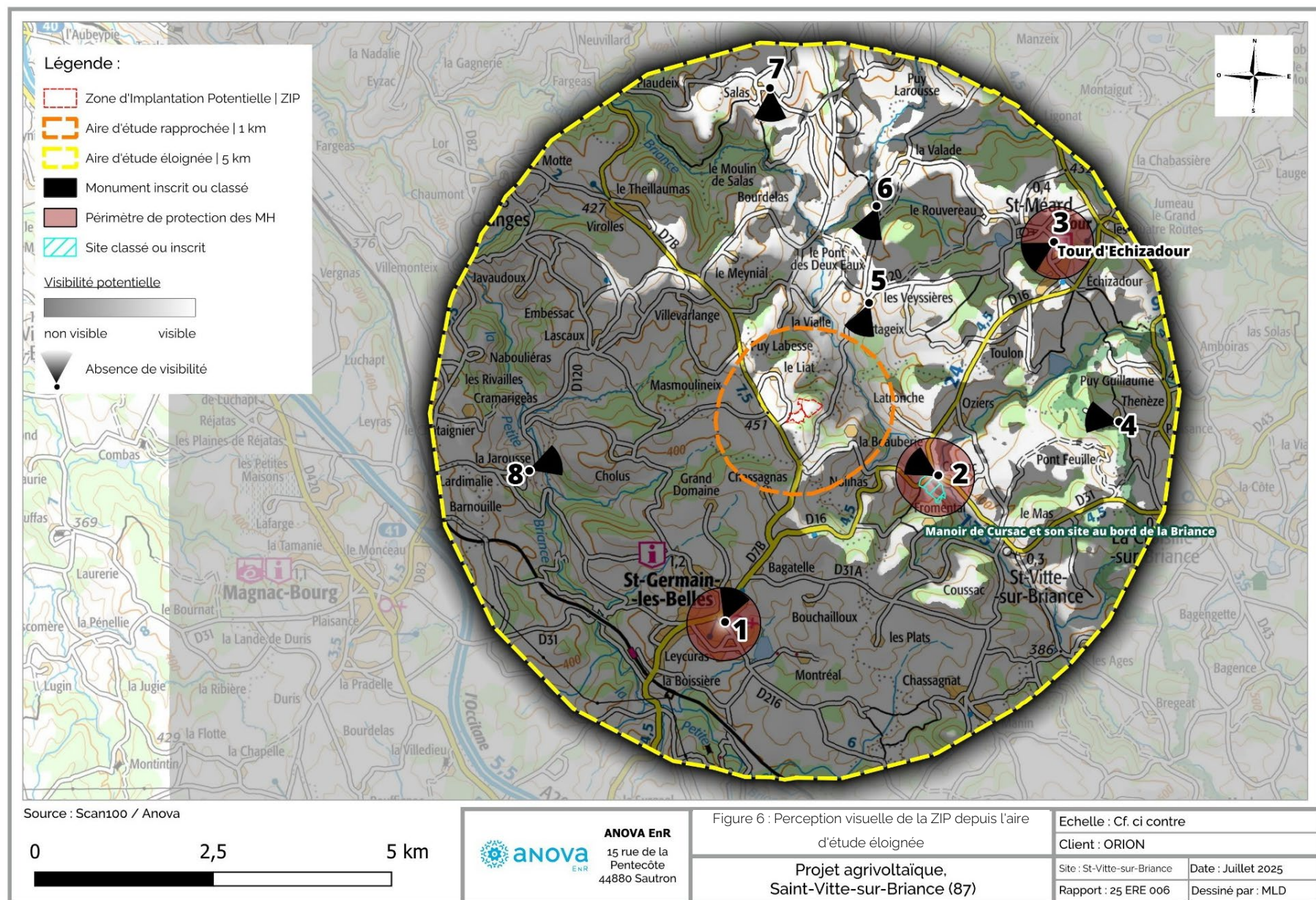
8. Perception visuelle de la ZIP depuis l'aire d'étude éloignée

L'analyse paysagère à l'échelle de l'aire d'étude éloignée (rayon de 5 km) met en évidence une absence de visibilité vers la ZIP, et ce même depuis les zones de visibilité potentielle identifiées précédemment dans les secteurs nord et nord-est.

Le système paysager est ici dominé par des vallées encaissées et des reliefs ondulés, dont les versants sont largement couverts par des boisements continus. Ces formations végétales, associées aux haies bocagères encore bien présentes dans la trame agricole, constituent des écrans naturels qui referment très rapidement les perspectives et limitent toute ouverture visuelle. Le cloisonnement généré par le relief et les lisières boisées renforce ce phénomène de fermeture, même depuis des points situés en hauteur. Ainsi, les lignes de vue en direction de la ZIP se trouvent interrompues à faible distance et ne s'étendent pas à l'échelle du grand paysage.

Les éléments patrimoniaux localisés dans l'aire d'étude éloignée ne présentent aucune co-visibilité avec la ZIP.

L'analyse de l'aire d'étude éloignée montre que le relief, les boisements et la trame bocagère assurent un cloisonnement visuel efficace. Aucune visibilité n'est relevée vers la ZIP, y compris depuis les zones de visibilité potentielle identifiées au nord et au nord-est, et aucun élément patrimonial n'est concerné. **L'enjeu est donc jugé négligeable.**



Vue n°1 : absence de visibilité



Vue n°2 : absence de visibilité



Vue n°3 : absence de visibilité



Vue n°4 : absence de visibilité



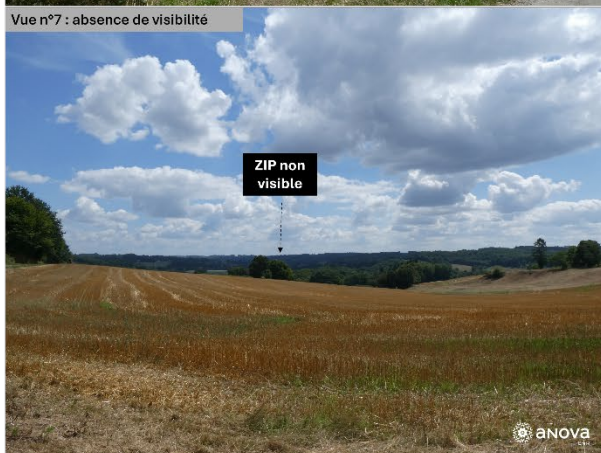
Vue n°5 : absence de visibilité



Vue n°6 : absence de visibilité



Vue n°7 : absence de visibilité



Vue n°8 : absence de visibilité



Planche photographique des prises de vue depuis l'aire d'étude éloignée



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation / 32

9. Synthèse des enjeux paysagers

La ZIP appartient à l'unité paysagère des collines limousines de Vienne-Briançe, marquée par un relief vallonné, une trame bocagère résiduelle et une dominante agricole d'élevage. Ce paysage identitaire associe arbres isolés, prairies ouvertes et ambiances boisées plus fermées. Les enjeux identifiés par l'Atlas et le PLU portent sur la préservation du bocage, des silhouettes villageoises et du patrimoine bâti. La richesse écologique et patrimoniale renforce cette sensibilité. **L'enjeu est jugé fort aux vues des éléments paysagers à préserver.**

La ZIP se situe sur un plateau encaissé entre la Briançe et la Petite Briançe, à une altitude de 430 à 475 m NGF. Le relief doux ménage quelques vues vite refermées par les coteaux boisés. Le site, occupé par du pâturage ovin et ponctué de noyers, est entouré de boisements et de haies qui ferment l'espace. Une habitation voisine, protégée par une trame arborée, renforce le caractère rural et intimiste du lieu. **L'enjeu est jugé modéré.**

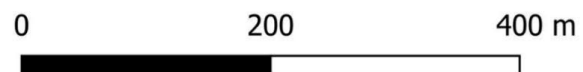
Les analyses de terrain confirment une visibilité forte depuis l'entrée d'une habitation voisine ainsi que depuis le hameau du Liat et une habitation voisine à l'ouest, situées en points hauts sans masques visuels notables. Une visibilité modérée est relevée depuis la route communale reliant la ZIP à la D7b. Au vu des éléments et points de visibilité identifiés, **l'enjeu est jugé fort.**

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, le relief, les boisements et le maillage bocager ferment efficacement les perspectives. Aucune visibilité n'est relevée, y compris depuis les zones de visibilité potentielles identifiées au nord et au nord-est, et aucun élément patrimonial n'est concerné par une co-visibilité. **L'enjeu est jugé négligeable.**

L'analyse paysagère met en évidence la sensibilité de l'unité des collines limousines de Vienne-Briançe, où la préservation du maillage bocager, des arbres isolés, des silhouettes rurales et du patrimoine bâti constitue un enjeu majeur. La ZIP, située sur un plateau encaissé et entourée de boisements, s'inscrit dans un paysage rural et intime où certaines perceptions demeurent possibles. Les points de vue les plus sensibles concernent l'entrée de l'habitation en limite ouest ainsi que les habitations du hameau du Liat et celle située à l'ouest, toutes localisées en situation de surplomb (points de vue n°1, 3 et 4). Une visibilité modérée est également relevée depuis la route communale reliant la ZIP à la D7b (point de vue n°2). L'ensemble de ces éléments souligne la nécessité d'une intégration soignée et respectueuse du site, l'enjeu étant jugé fort aux vues des éléments paysagers à préserver. **Aussi vis-à-vis des quatre points de vue à enjeux identifiés à proximité du site et de l'enjeu de préservation et de renforcement des structures végétales, l'enjeu du projet vis-à-vis du paysage est considéré comme étant fort.**



Source : BD Topo / Anova



ANOVA ENR
15 rue de la
Pentecôte
44880 Sautron

Carte de synthèse du paysage

Projet agrivoltaïque,
Saint-Vitte-sur-Brianche (87)

Echelle : Cf. ci contre

Cliant : ORION

Site : St-Vitte-sur-Brianche

Date : Juillet 2025

Rapport : 25 ERE 006

Dessiné par : MLD